

## Procès-Verbal - Conseil d'Administration

### Séance ordinaire du 20 septembre 2022

- Ouverture de séance et vérification du quorum

Début de la séance à 18h00.

Le quorum étant atteint (17 votants) Monsieur Le Principal, déclare la séance ouverte.

Les personnes suivantes sont excusées : Mme Renou (représentante Conseil Départemental), Mme Courtin (représentante enseignants), Mme.Philippot (représentante parents d'élèves), M.Lepage (représentant personnels ATSS) , M.Sidibe et Melle Ould Ahmed Khalifa (représentants élèves).

A 18h13, arrivée de Mme Chavanon soit 18 votants.

Le Principal invite chacun à signer la feuille d'émargement.

- Désignation du secrétaire de séance

Mme Dumesge est désignée secrétaire de la séance.

- Ordre du jour

Monsieur Le Principal donne lecture de l'ordre du jour.

#### AFFAIRES ADMINISTRATIVES

##### 1/ Adoption du Procès verbal du Conseil d'Administration du 28 juin 2022

Monsieur Le Principal soumet le Procès Verbal du Conseil d'Administration du 28 juin 2022, à l'approbation du Conseil. Le Conseil ne formule ni remarques ni observations.

<b>Délibération :</b>	<b>Le Procès Verbal du Conseil d'Administration du 28 juin 2022 est approuvé par les membres du CA</b>		
<b>Votants :</b>	<b>18</b>	<b>Pour : 18</b>	<b>Abstention : 0</b>
			<b>Contre : 0</b>

##### 2/Délégation de signatures

Monsieur Le Principal annonce que les délégations de signature doivent être remise à jour.

<b>Délibération :</b>	<b>Le Conseil d'Administration approuve la délégation de signature du chef d'établissement vers madame Bouaoune, principale Adjointe, vers Madame Cormier, Gestionnaire, Madame Dumesge, Directrice de la Segpa, Madame Burgevin, secrétaire de direction et Madame Richard, agent d'accueil pour les actes consignés dans les délégations ci-jointes et de façon permanente.</b>		
<b>Votants :</b>	<b>18</b>	<b>Pour : 18</b>	<b>Abstention : 0</b>
			<b>Contre : 0</b>

### 3/ Etat d'occupation des logements – rentrée 2022

Monsieur le Principal présente l'état d'occupation des logements de fonctions.

<b>Délibération :</b>	<b>Le Conseil d'administration approuve l'état d'occupation des logements comme exposé à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2022.</b>			
<b>Votants :</b>	<b>18</b>	<b>Pour : 18</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Contre : 0</b>

## AFFAIRES FINANCIERES

### 1/ Prélèvement sur Fonds de roulement

Madame Cormier, gestionnaire, explique devoir utiliser ces sommes pour les reporter sur la restauration et ainsi assurer la fin de l'année scolaire au regard de l'augmentation des prix mais aussi avoir besoin de procéder à des réparation d'ordre mécanique sur le camion du collège.

M.Jouet demande si le Conseil Départemental a sollicité l'Etat pour répondre à cette situation.

M.Blanc répond que le Conseil Départemental a anticipé et prévoit une enveloppe complémentaire financière qu'il ne peut naturellement pas estimée précisément à ce jour. Pour autant, une évaluation est en cours, l'augmentation est pour le moment estimé à 20 à 30 %.

Un référentiel pour mieux accompagner les établissements scolaires et harmoniser au niveau de chaque structure est en cours de réflexion.

Dans le cadre d'une réflexion globale sur les charges énergétiques, M.Blanc rappelle que le Conseil Départemental soutiendra le principe du maintien du Service Public sur le territoire départemental.

Madame Cormier indique que le collège a demandé des compteurs divisionnaires en service Restauration pour permettre une estimation fixe de ce que cela compte précisément. Elle rajoute que les frais sont aussi répartis sur la facturation des collèges relevant de la cuisine centrale.

Mme Gladieux s'inquiète de l'usure des bâtiments si le chauffage est coupé.

M.Jouet demande s'il est envisagé de changer le camion. M.Le Floch répond qu'il faut les fonds nécessaires et que cet achat n'est pas possible.

M.Alix demande si ce camion est utilisé tous les jours et propose une mutualisation avec un collège proche.

M.Le Floch précise que cela serait contraignant.

Mme Ouddabar demande des précisions sur la somme de 36403,96€ et son équivalent en nombre de jours de fonctionnement. Mme Cormier répond : environ une trentaine de jours.

Mme Gladieux s'interroge sur une éventuelle augmentation des tarifs de cantine. Mme Cormier rappelle que c'est le Conseil Départemental qui fixe les tarifs et que les augmenter entraînerait aussi plus de difficultés aux familles pour honorer les factures.

M.Marfisi déclare : « Comme l'hiver " clément" ne suffira pas pour régler les véritables causes de fond et hormis le fait que nous sommes reconnaissants à Mme Cormier de tenter de manière honnête et optimale de gérer le budget, nous nous opposerons à ce prélèvement car nous estimons que nous n'avons pas à payer ni pour la guerre en Ukraine ni pour les problèmes d'ENEDIS ou d'ENGIE pour fournir de l'énergie à tarifs aborables ni pour toutes autres raisons dont nous ne sommes pas responsables.

Sans compter que ce prélèvement risque de pénaliser le financement de futurs projets pédagogiques à destination des élèves. »

<b>Délibération :</b>	<b>Le Conseil d'Administration accepte le prélèvement sur fonds de roulement à hauteur de 10000€ pour le SRH, 10000€ pour la viabilisation et de 490,73€ pour la réparation du camion.</b>			
<b>Votants :</b>	<b>18</b>	<b>Pour : 14</b>	<b>Abstention : 2</b>	<b>Contre : 2</b>

### 2/ Crédits globalisés – DBM pour vote.

<b>Délibération :</b>	<b>Le Conseil d'Administration approuve la répartition budgétaire des crédits globalisés de la façon suivante :</b> <b>-511,50 euros affecté au crédit de la ligne « droit de reprographie » du service AP</b> <b>-482,57 euros affecté au crédit de la ligne des manuels du même service.</b>
-----------------------	--

<b>Votants :</b>	<b>18</b>	<b>Pour :</b>	<b>18</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>	<b>Contre :</b>	<b>0</b>
------------------	-----------	---------------	-----------	---------------------	----------	-----------------	----------

## AFFAIRES PEDAGOGIQUES

### 1/ Convention Francas

Madame Bouaoune prend la parole et explique le dispositif.

<b>Délibération :</b>	<b>Le Conseil d'administration approuve la convention FRANCAS pour les interventions pédagogiques courant sur l'année scolaire 2022 – 2023. De ce fait, le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer ladite convention.</b>						
<b>Votants :</b>	<b>18</b>	<b>Pour :</b>	<b>16</b>	<b>Abstention :</b>	<b>2</b>	<b>Contre :</b>	<b>0</b>

### 2/ Convention AFEV – Avenant N°1

Madame Bouaoune prend la parole et explique le dispositif.

La convention comporte une erreur et la dénomination sera changée ; soit la mention de « Collège Félix Landreau » à la place de « Collège Jean Vilar ».

Mme Ouddabar demande si l'élargissement du champ d'intervention géographique de l'AFEV (pas seulement les quartiers politiques de la ville) peut aussi concerner Trélazé.

La réponse sera recherchée par la Direction du collège.

M.Marfisi fait remarquer que la multiplication des intervenants peut léser l'efficacité du dispositif Devoirs Faits et rapporte que personne ne l'a sollicité l'an dernier sur le contenu du travail à faire dans ses cours.

M.Le Floch répond que cela a été abordé en concertation récemment et que le lien avec les enseignants sera amélioré cette année.

<b>Délibération :</b>	<b>Le Conseil d'administration approuve l'avenant à la convention AFEV pour les interventions pédagogiques courant sur l'année scolaire 2022 – 2023. De ce fait, le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer ledit avenant.</b>						
<b>Votants :</b>	<b>18</b>	<b>Pour :</b>	<b>16</b>	<b>Abstention :</b>	<b>2</b>	<b>Contre :</b>	<b>0</b>

A 19h09, Mme Blin quitte la séance.

### 3/ OEPRE – Programme d'actions – 2022 – 2023

Madame Bouaoune prend la parole et explique le dispositif.

Mme Chavanon demande si cela ne s'adresse qu'aux parents avec des élèves scolarisés au collège. Mme Bouaoune répond que le public ciblé est plus large que celui des parents d'élèves du collège.

Mme Chavanon interroge sur la pertinence de l'horaire (14h30-16h). Mme Cormier rappelle que ce dispositif doit être sur le temps d'accueil des élèves et que le lien de confiance se construit au fil du temps.

<b>Délibération :</b>	<b>Le Conseil d'administration approuve le programme d'actions OEPRE pour les interventions pédagogiques courant sur l'année scolaire 2022 – 2023. De ce fait, le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer le programme d'actions.</b>						
<b>Votants :</b>	<b>17</b>	<b>Pour :</b>	<b>15</b>	<b>Abstention :</b>	<b>2</b>	<b>Contre :</b>	<b>0</b>

### 4/ Convention Bulle d'animaux

Madame Dumesge prend la parole et explique le dispositif.

<b>Délibération :</b>	<b>Le Conseil d'administration approuve la convention Bulle d'animaux pour les interventions pédagogiques courant sur l'année scolaire 2022 – 2023. De ce fait, le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer ladite convention.</b>						
<b>Votants :</b>	<b>17</b>	<b>Pour :</b>	<b>17</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>	<b>Contre :</b>	<b>0</b>

## **5/ Convention du réseau SEGPA**

Madame Dumesge prend la parole et explique le dispositif.

<b>Délibération :</b>	<b>Le Conseil d'administration approuve la convention du réseau SEGPA pour les interventions pédagogiques courant sur l'année scolaire 2022 – 2023. De ce fait, le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer ladite convention.</b>			
<b>Votants :</b>	<b>17</b>	<b>Pour : 17</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Contre : 0</b>

## **6/ Convention classe relais 2022 - 2023**

Madame Bouaoune prend la parole et explique le dispositif.

Madame Ouddabar demande si le lieu (Collège/Lycée Renoir) a un impact sur l'adhésion des élèves à ce projet. Mme Bouaoune répond que cela peut être parfois un frein ; cela peut aussi avoir un effet bénéfique comme levier de remobilisation.

<b>Délibération :</b>	<b>Le Conseil d'administration approuve la convention classe relais pour les interventions pédagogiques courant sur l'année scolaire 2022 – 2023. De ce fait, le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer ladite convention.</b>			
<b>Votants :</b>	<b>17</b>	<b>Pour : 17</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Contre : 0</b>

## **7/ Rapport pédagogique** (Pour information)

M.Le Floch rend hommage au travail fait par Jean Lenoir, son prédécesseur ainsi qu'à l'équipe de l'établissement.

M.Blanc souligne la qualité du document et la lisibilité de la politique menée. Il s'inquiète cependant de l'absence du rapport du service Psy-EN. M.Le Floch répond qu'il n'est pas arrivé à temps lors de la rédaction de ce rapport par Jean Lenoir, ancien chef d'établissement. Il souligne cependant la grande efficacité de la personne en charge de ce service.

Echanges sur les conséquences de la pandémie COVID-19 sur la santé mentale et le bien-être des élèves.

M.Robavs s'interroge sur le nombre de projets à atteindre pour N+1, élevé selon lui. M.Le Floch s'attend à la qualité plutôt qu'à la quantité. M.Robavs indique que les conseils de progrès de 6<sup>ème</sup> ne seront pas pour cette année scolaire. M.Le Floch indique que cette action intéressante sera à construire collectivement.

Mme Dumesge précise que les classes de 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> SEGPA mèneront cette expérimentation sur l'année scolaire 2022-23.

Echanges sur les conseils de progrès.

A 19h52, Mme Degardin quitte la séance.

M.Marfisi demande des précisions sur le PIAL et souligne qu'il manque des heures d'accompagnement effectives par défaut de personnels.

M.Le Floch fait un point de situation de rentrée et indique qu'il a pris le parti de ne laisser aucun élève sans aucun accompagnement face à la pénurie de personnels. M.Le Floch précise qu'il a alerté sur la situation et fait remonter les besoins au Service Départemental de l'Ecole Inclusive.

A 20h11, M.Robavs quitte la séance.

## **8/ IMP**

A 20h15, M.Remoué quitte temporairement la séance.

Mme Ouddabar demande à quoi correspond le référent numérique E-lyco. M.Le Floch explique.

M.Marfisi souligne que certaines indemnités doivent être devant élèves et donc rémunérées autrement. Il rappelle aussi qu'il avait été demandé que le nom des collègues n'apparaisse pas.

<b>Délibération :</b>	<b>Le Conseil d'Administration se prononce sur la ventilation des IMP pour l'année scolaire 2022 – 2022 et émet un avis favorable.</b>			
<b>Votants :</b>	<b>14</b>	<b>Pour : 11</b>	<b>Abstention : 3</b>	<b>Contre : 0</b>

A 20h20, M.Remoué revient en séance.

### **9/ Commission réparation : composition et fonctionnement**

<b>Délibération :</b>	<b>Le conseil d'administration approuve la composition et le fonctionnement de la commission réparation.</b>			
<b>Votants :</b>	<b>15</b>	<b>Pour : 15</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Contre : 0</b>

### **10) VOYAGES ET SORTIES**

Monsieur le Principal présente les fiches actions qui lui ont été remises :

- voyage en Espagne
- sortie découverte au cinéma en langue espagnole au 400 coups avec les 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>.
- sortie aux Ardoisières et aux Ponts de Cé (séance escalade Climb Up) avec la classe de 5èC.

A 20h33, M.Blanc quitte la séance.

- Collège au cinéma niveaux 6è, 5è, 4è
- Sortie au Quai (Théâtre)
- Sortie Artémise (Théâtre)

A 20h37, M.Remoué quitte la séance.

Mme Cormier précise que le Conseil d'Administration vote une programmation et non des projets avec des éléments budgétaires. Chaque projet ne peut donc pas être validé en l'état. C'est donc bien le principe de la programmation qui est soumis au vote.

Mme Ouddabar souligne les bienfaits d'avoir des projets depuis plusieurs années au collège Félix Landreau. Echanges autour de la participation financière des familles.

<b>Délibération :</b>	<b>Le conseil d'administration approuve la programmation des voyages et sorties pour l'année scolaire 2022 – 2023.</b>			
<b>Votants :</b>	<b>13</b>	<b>Pour : 13</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Contre : 0</b>

Option EPS – présentation

<b>Délibération :</b>	<b>Le conseil d'administration approuve la programmation de deux activités sportives en lien avec l'option EPS.</b>			
<b>Votants :</b>	<b>13</b>	<b>Pour : 13</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Contre : 0</b>

### **11) QUESTIONS DIVERSES**

A 20h58, M.Alix quitte temporairement la séance.

Une première question est posée concernant l'aménagement des salles de sciences.

M.Marfisi déclare : « Suite à des déclarations faites au précédent CA qui laissaient entendre que M. Marfisi était toujours contre tout, ce dernier indique qu'il n'est pas contre une étude de faisabilité de réaménagement de la salle de physique chimie en lien avec le Conseil Départemental. Le document éducol fourni donnant quelques pistes de réflexion. »

Une seconde question est posée concernant les connexion au réseau pédagogique.

Mme Cormier répond que c'est en cours de traitement.

A 21h03, M.Doyen quitte temporairement la séance. A 21h05, M.Doyen revient en séance.

A 21h09, M.Alix revient en séance.

Une troisième question est posée concernant l'utilisation WIFI mise en place l'année dernière.

Mme Cormier répond que c'est en cours de traitement. Il s'agissait de paramétrages des tablettes et PC ainsi que de la création d'un code invité.

- **Fin de séance à 21h10.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Le présent procès-verbal sera diffusé selon les modalités définies dans le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration.

LE (LA) SECRÉTAIRE DE SÉANCE  
Nathalie DUMESGE



LE PRINCIPAL  
Frédéric LE FLOCH

